

Cote du document: EB 2011/103/R.26
Point de l'ordre du jour: 9 d) ii)
Date: 12 août 2011
Distribution: Publique
Original: Anglais

F



Ouvrer pour que les
populations rurales pauvres
se libèrent de la pauvreté

État de Piauí de la République fédérative du Brésil

Mémoire du Président

Projet de développement durable dans la région semi-aride de l'État de Piauí (Viva o Semi-Árido)

Prorogation du délai pour la signature de l'accord de prêt

Note pour les représentants au Conseil d'administration

Responsables:

Questions techniques:

Iván Cossío
Chargé de programme de pays
téléphone: +39 06 5459 2343
courriel: i.cossio@ifad.org

Transmission des documents:

Deirdre McGrenra
Fonctionnaire responsable des
organes directeurs
téléphone: +39 06 5459 2374
courriel: gb_office@ifad.org

Conseil d'administration — Cent troisième session
Rome, 14-15 septembre 2011

Pour: **Approbation**

Recommandation d'approbation

En raison de l'importance du projet pour les zones les plus pauvres de l'État de Piauí et compte tenu de l'adhésion de la nouvelle administration de l'État à ce projet, il est recommandé au Conseil d'administration d'approuver une prorogation d'un an – jusqu'au 15 septembre 2012 – du délai pour la signature de l'accord de prêt et de l'accord de garantie relatifs au Projet de développement durable dans la région semi-aride de l'État de Piauí (Viva o Semi-Árido).

Mémorandum du Président

Projet de développement durable dans la région semi-aride de l'État de Piauí (Viva o Semi-Árido) – Prorogation du délai pour la signature de l'accord de prêt

I. Contexte

1. À sa quatre-vingt-dix-septième session, en septembre 2009, le Conseil d'administration a approuvé un prêt d'un montant de 12 770 903 DTS (équivalant approximativement à 20,0 millions d'USD), à des conditions ordinaires, pour contribuer au financement du Projet de développement durable dans la région semi-aride de l'État de Piauí (Viva o Semi-Árido) de la République fédérative du Brésil. Le projet est conforme à la stratégie d'intervention du FIDA, telle qu'exposée dans le programme d'options stratégiques pour le pays approuvé en septembre 2008.
2. **Principaux objectifs du programme.** L'objectif global du projet est de contribuer à réduire la pauvreté, et plus particulièrement l'extrême pauvreté, parmi la population rurale de la région semi-aride de Piauí, grâce à l'amélioration des revenus agricoles et extra-agricoles, des perspectives d'emploi et des actifs de production. Les objectifs spécifiques sont les suivants: a) accroître la production agricole et non agricole des producteurs pauvres et assurer à ceux-ci un meilleur accès aux marchés et aux filières; b) renforcer la capacité de la population cible, en particulier les jeunes, à générer des revenus et à accéder au marché du travail; et c) renforcer les capacités des institutions rurales clés.
3. **Signature du prêt.** Le délai de signature de l'accord de prêt vient à expiration le 15 septembre 2011 (deux ans après l'approbation du prêt, en septembre 2009).
4. Le gouvernement de l'État a besoin de l'autorisation du Ministère des finances et du Sénat pour signer l'accord de financement. Cette autorisation s'est trouvée retardée pour les raisons suivantes: a) l'accord de financement a été négocié en février 2010, et le gouvernement de l'État de Piauí a immédiatement entamé le processus de négociation afin d'obtenir l'autorisation requise; b) des élections au niveau national et au niveau des États se sont tenues au cours du deuxième semestre 2010 et, conformément à la législation en vigueur au Brésil, aucun accord de prêt avec des financeurs externes ne peut être signé durant le processus électoral; c) par suite de ces élections, l'État de Piauí est dirigé par une nouvelle administration depuis janvier 2011; et d) celle-ci a mis en route des réformes institutionnelles, période durant laquelle le Gouverneur a interrompu tous les processus de négociation et de signature d'accords de prêt avec des financeurs externes.

II. État d'avancement de la signature du prêt

5. La Division Amérique latine et Caraïbes est en rapport constant et étroit avec les représentants du gouvernement du pays en raison de l'urgente nécessité de signer l'accord de prêt, de lui donner effet et de démarrer la mise en œuvre du projet.
6. Le nouveau Gouverneur de l'État de Piauí a adressé au FIDA un courrier officiel pour confirmer son adhésion au projet et solliciter une prorogation du délai pour la signature de l'accord de financement. Dans cette requête, le Gouverneur explique que la signature s'est trouvée retardée du fait des élections au niveau national et au niveau des États qui se sont tenues en 2010, du changement de gouvernement consécutif à ces élections, des réformes institutionnelles lancées par la nouvelle administration et du retard qui s'ensuit pour obtenir l'autorisation du gouvernement fédéral et du Sénat. De plus, il faut tenir compte du fait que, chaque année, le Sénat suspend ses travaux en juillet et en août.
7. Les procédures internes d'approbation du gouvernement, préalables à la signature du prêt, sont en bonne voie, et la nouvelle administration de l'État de Piauí adhère totalement au projet. Cependant, un délai supplémentaire est nécessaire pour mener à leur terme les procédures obligatoires fixées par la législation brésilienne.

III. Recommandation

8. Sur la base des informations et des justifications avancées ci-dessus, il est recommandé au Conseil d'administration d'approuver une prorogation d'un an – jusqu'au 15 septembre 2012 – du délai pour la signature de l'accord de prêt et de l'accord de garantie relatifs au Projet de développement durable dans la région semi-aride de l'État de Piauí (Viva o Semi-Árido).